“ LE PARC DU JURA ”

CONCOURS PETITE-PRAIRE 3

CONCEPT PAYSAGER

Approche

Ici, la ville ne se construit pas contre le paysage mais avec lui. Le projet choisit de faire de la plaine un espace vivant, un sol fertile sur lequel l'urbanité viendra s'ancrer. Le parc, vaste clairière ouverte, en devient le cœur battant, l'élément fédérateur et fondateur du quartier. À rebours des compositions voisines où le bâti enfermait des “pièces vertes”, c'est le paysage qui prend ici le premier rôle, guidant les perspectives, ouvrant l'horizon vers le Jura et les Alpes, et offrant à l'architecture future la liberté de s'y accorder comme une constellation en gravitation. Trois aires bâties, évoquant chacune un paysage, viendront peu à peu se poser sur ce territoire : le Jura, la Lisière et les Alpes, autant de fragments urbains qui prolongeront et magnifieront les lignes de force naturelles.

Urbaniser cette vitrine parcelle de la Petite-Prairie est une chance, mais aussi une responsabilité. Car bâtir sur des terres fertiles questionne, oblige, engage. Le projet y répond en limitant les interventions sur le sol et en valorisant la ressource précieuse qu'il constitue. Au sud, la terre cultivée se prolonge dans un vaste jardin communautaire de 5'000 m², dédié à l'agriculture urbaine et participative, un espace ouvert et souple, appelé à s'investir et se réinventer avec le temps, avec la ville, avec ses habitants. Au nord, une surface équivalente de 5'000 m² accueille les horizons plus pauvres : horizons C, limons et graves issus des excavations, réemployés pour donner naissance à une colline. Cette colline, hommage discret aux reliefs du Jura, s'insert dans la tradition du Shakkei (借景), « l'art d'emprunter au paysage lointain pour l'intégrer au proche, lui donnant ainsi une impression d'espace plus vaste et une connexion avec son environnement naturel ». Elle devient ainsi un geste à la fois durable et poétique.

Ce parc, à la fois plaine et colline, creux et élévation, dialogue avec son voisin, le parc du Cossy. Là-où le premier s'ordonne autour d'un plan d'eau en creux et d'équipements sportifs en plateaux. Le second offre une promenade ascendante, une succession de prairies et de sous-bois, une multitude d'usages liés à la pente et au regard. L'un et l'autre se répondent, se complètent, forment les deux pôles d'un même continuum paysager. Ensemble, ils composent un chapelet d'espaces publics qui reflètent l'intimité du quartier à la vastitude de la campagne, l'urbanité quotidienne à la profondeur du territoire.

Ainsi se dessine un quartier où le paysage précède le bâti, où Tuna, la terre et les horizons deviennent matière d'urbanité, où la vie collective trouve ses racines dans le sol et ses élans dans le ciel.

Le Parc

Le parc n'est pas ici une addition de fragments si un résidu de l'urbanité, mais une pièce entière, continue, d'un seul tenant. Il s'impose dans la diagonale révélée par les studes préalables et confirmée par les échanges participatifs, comme une évidence dont la clarté fait force. Longuement remis en question au sein de l'équipe, revisité, challengé, il s'est imposé à nous dans sa forme simple et directe. Peut-être est-ce là l'ultime raffinement : la simplicité comme plus haut degré d'aboutissement.

Céder à la Ville de Nyon un hectare de pleine terre, voir au-delà même du minimum demandé, n'est pas seulement une réponse programmatique mais un geste politique et symbolique. Cette surface nette, clairement délimitée dès aujourd'hui, confère au parc une autonomie foncière qui facilitera sa planification, sa gestion et son intégration dans le domaine public. C'est offrir un socle commun, un espace partagé et généreux qui deviendra le cœur collectif du quartier. Le parc répond ainsi aux attentes exprimées par la population : un lieu de convivialité et de diversité, où se nouent peu pour tous les âges, potagers partagés, espaces de détente, parcours et zones ombragées.

Au centre de cette clairière, l'équipement public prend place comme un pavillon autonome, libre de son expression, au croisement des chemins, entre la colline formée des terres réemployées et le jardin communautaire dédié à l'agriculture urbaine. Cet ancrage renforce la vocation du parc comme armature sociale et paysagère, capable d'accueillir les usages du quotidien tout en demeurant une réserve d'espaces à imaginer.

La grande boucle de désimbulation qui en dessine les contours est à la fois promenade et structure. Elle relie les polarités du parc, articule les futurs frons bâtis et offre des lieux d'adresse clairs aux constructions à venir. Largement dimensionnée, elle peut accueillir la vie ordinaire : terrasses, vérrines, bancs et places de jeux. Tout en intégrant les nécessités fonctionnelles : livraisons ponctuelles, accès d'urgence, déménagements. Par ses embranchements, elle se prolonge en un réseau de ruelles et de placettes, multipliant les respirations et les situations.

Enfin, le parc ne se limite pas à son périmètre strict : il se dilate vers ses franges, absorbe les espaces vertz périphériques, se connecte au parc du Cossy et aux continuités écologiques de la ville. Il devient ainsi un maillon essentiel de l'armature verte de Nyon, conciliant convivialité et durabilité.

HISTOIRE ET TRACÉ DU TERRITOIRE

La lisière

La Lisière n'est pas une frontière dure mais une membrane vivante, un espace de transition qui relie le parc à la campagne. Elle prolonge l'armature verte tout en portant une vocation plus écologique et extensive. Ici, l'urbanisation ne s'arrête pas brutalement mais se dissout dans le paysage, offrant une épaisseur habitée par la nature.

Le long de la voie du petit train rouge, la ligne Nyon-Saint-Cergue, la Lisière prend corps dans une succession de modèles. Ces buttes, façonnées par la réutilisation des matériaux d'excavation, s'inspirent des reliefs alentours : elles absorbent les déblais, atténuent le bruit des convois et inscrivent le quartier dans une continuité topographique douce. À leur pied, des noues dimensionnées recueillent et filtrent l'ensemble des eaux pluviales générées par les constructions futures, affirmant la Lisière comme une infrastructure verte et bleue, technique et poétique à la fois.

La végétation qui s'y déploie privilégie les dynamiques pionnières : ballevues serrés issus de pépinières locales, laissés en concurrence libre, appelés à éclaircir naturellement pour donner naissance à un couvert robuste et diversifié. En sous-étage, des strates arbustives et prairiales s'étirent au plus près des voies, offrant refuge et continuité écologique aux espèces locales. La démarche participative a insisté sur l'importance d'espaces de calme, peu fréquentés, dédiés à la biodiversité : la Lisière répond à cette attente en limitant les circulations humaines et en réservant ces lieux à la faune et aux processus naturels.

Au nord, la Lisière devient frange, plus discrète : là, le terrain est conservé autant que possible, les mouvements de sol réduits à l'essentiel pour préserver la fertilité des terres et maintenir la continuité avec les champs agricoles. Les vues vers le Jura et le grand paysage sont ménagées, renforçant l'impression d'un quartier encore poreux à son environnement.

C'est ici aussi que la Lisière s'investe comme ressource : une pépinière de quartier prend place sur cette frange, dédiée à la production d'arbres destinés non seulement au nouveau parc mais aussi aux autres pièces déjà construites de la Petite-Prairie. Car l'expérience du parc du Cossy et des phases voisines a montré combien de plantations complémentaires s'avèrent nécessaires pour densifier les ombrages et enrichir la biodiversité. La Lisière devient ainsi un atelier vivant du paysage, capable d'alimenter dans le temps les besoins arboricoles du quartier tout entier.

Par cette double vocation – écologique et productive, refuge et ressource – la Lisière incarne la responsabilité assumée d'urbaniser aux confins de la ville. Elle relie, elle amortit, elle soigne. Elle prolonge la main verte de la ville jusque dans sa couronne rurale, et rappelle que le paysage est à la fois matière, réserve et avenir.

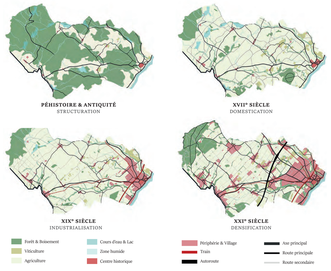

DU LAC AU JURA

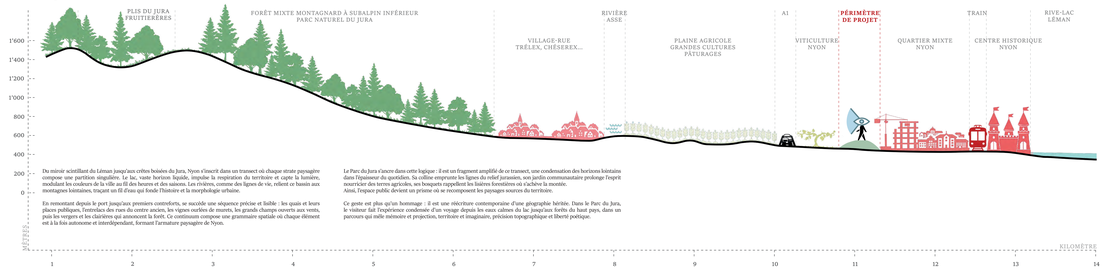

Du miroir scintillant du Léman jusqu'aux crêtes boisées du Jura, Nyon s'insert dans un transect où chaque strate paysagère compose une partition singulière. Le lac, vaste horizon liquide, impulse la respiration du territoire et capte la lumière, modulant les couleurs de la ville au fil des heures et des saisons. Les rives, comme des lignes de vie, relient et bassin aux montagnes lointaines, traçant un fil d'eau qui fonde l'histoire et la morphologie urbaine.

En remontant depuis le port jusqu'aux premiers contreforts, se succède une séquence précise et lisible : les quais et leurs places publiques, l'entrelacs des rues du centre ancien, les vignes ourlées de murets, les grands champs ouverts aux vents, puis les vergers et les clairières qui annoncent la forêt. Ce continuum compose une grammaire spatiale où chaque élément est à la fois autonome et interdépendant, formant l'armature paysagère de Nyon.

Le Parc du Jura s'ancre dans cette logique : il est un fragment amplifié de ce transect, une condensation des horizons lointains dans l'épaisseur du quotidien. Sa colline empruntre les lignes du relief jurassien, son jardin communautaire prolonge l'esprit nourricier des terres agricoles, ses bosquets rappellent les lisières forestières où s'achève la montée. Ainsi, l'espace public devient un prisme où se recomposent les paysages sources du territoire.

Ce geste est plus qu'un hommage : il est une mécriture contemporaine d'une géographie héritée. Dans le Parc du Jura, le visiteur fait l'expérience condensée d'un voyage depuis les eaux calmes du lac jusqu'aux forêts du haut pays, dans un parcours qui mêle mémoire et projection, territoire et imaginaire, précision topographique et liberté poétique.

PIÈCES À BÂTIR

Les pièces urbaines

Les trois aires bâties qui bordent le parc central forment autant de nouvelles adresses à habiter, chacune entretenant un dialogue singulier avec le grand paysage : le Jura, la Lisière et les Alpes. Elles s'ancrent dans le site par leur relation aux horizons, et se distinguent par leur manière de cadrer les vues, de recevoir la lumière, de s'ouvrir ou de se protéger.

Chacune de ces entités urbaines, testées sous la forme de deux scenarios dans le cadre du concours, peut accueillir une large palette de morphologies, offrant une véritable mixité typologique. Cette diversité répond aux besoins actuels en logements tout en préparant le quartier à évoluer avec les attentes du marché et des habitants. Cette autonomie morphologique apporte une souplesse précieuse : elle permet des formes d'habitat variées, des expressions architecturales singulières, et garantit, malgré cette liberté, une cohérence d'ensemble grâce à l'armature paysagère.

Le parc, cœur fédérateur, agit comme un point d'ancrage partagé, générant une forte plus-value pour chaque pièce urbaine et structurant le lien paysager de référence du quartier. Chaque pièce conserve son autonomie, autorisant un phasage souple dans le temps. Les rez-de-chaussée et premiers étages, orientés vers le parc, accueillent activités et services, prolongeant la vie dans l'espace public et favorisant l'appropriation collective. Des espaces communs à destination des habitants renforcent le tissu social et le sentiment d'appartenance.

La Lisière, propre aux pièces bâties qu'elle accompagne, reste une entité évolutive : sa forme et ses usages pourront encore se préciser en fonction des choix architecturaux à venir. Elle constitue ainsi un espace de projet à part entière, pouvant être réinterprété et enrichi au fil des phases, en interaction étroite avec les bâtiments. Cette flexibilité s'exerce sans interférer avec le parc et le domaine public, dont les limites et la vocation sont, eux, clairement définies et pérennes.

La densité vivée se mesure de manière autonome, à l'échelle du parc et de la Lisière, permettant d'atteindre les objectifs sans compromettre la qualité des espaces libres. Le stationnement, concentré dans l'emprise bâtie du secteur Jura, regroupe sur un seul niveau les trois places demandées, avec un accès connecté aux stationnements existants et aux flux des transports publics. Ainsi, le quartier s'organise dans un équilibre subtil entre intensité urbaine et qualité paysagère, entre liberté d'expression et cohérence partagée.

RÈGLES D'URBANISME 1/1000

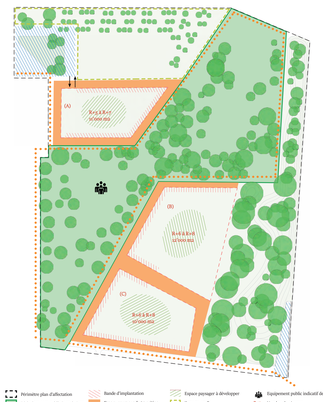

SCHÉMA TERRITORIAL – ARMATURE PAYSAGÈRE

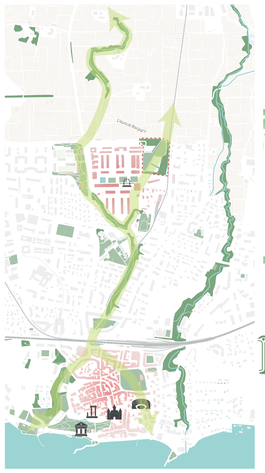

BOUCLES VERTES – LIEN SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE 1/2500

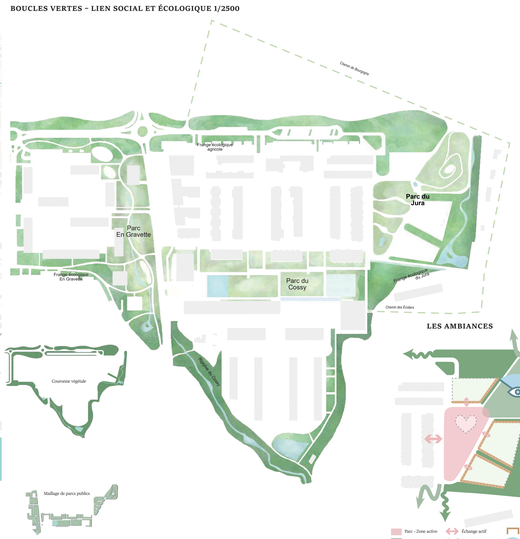

LES AIRES

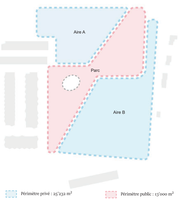

LES AMBIANCES

LES ESPACES

PLAN DE SITUATION 1/500

PLAN DE QUARTIER 1/1000

SCENARIO 1

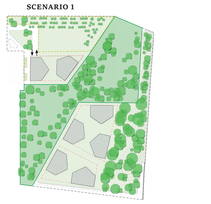

SCENARIO 2

AFFECTATIONS TYPOLOGIE 1

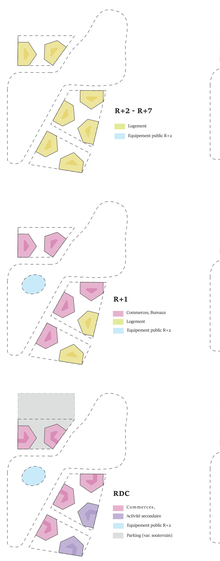

AFFECTATIONS TYPOLOGIE 2

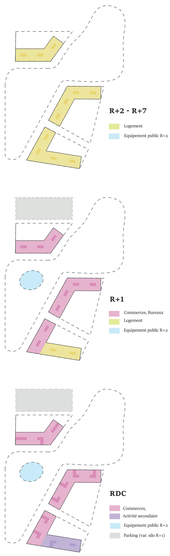

SCENARIO PARKING SOUTERRAIN

SCENARIO PARKING SILO

COUPE AA' 1:500

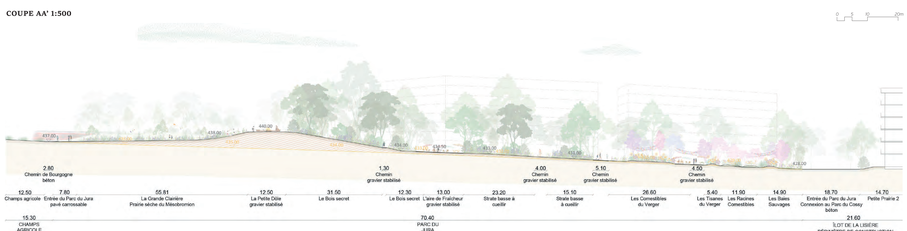

COUPE BB' 1:500

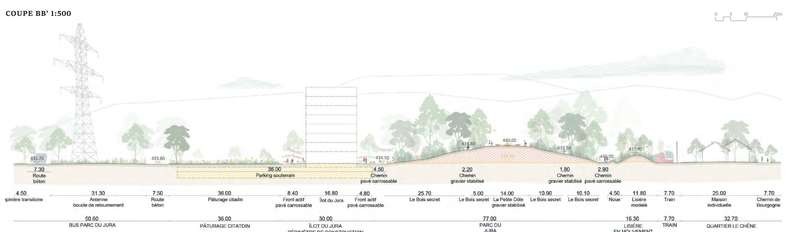

La Mobilité

Le Parc du Jura et les bâtiments qui l'habitent sont desservis par un réseau de chemins où le trafic automobile est limité aux seules livraisons indispensables à l'activation des rez-de-chaussée. Les chaussées existantes sont exploitées au maximum afin de ne pas imperméabiliser inutilement le site.

L'Allée de la Petite-Prairie constitue le point d'entrée du trafic automobile. Aujourd'hui peu attrayante, cette porte d'entrée est remaniée afin de lui procurer une identité forte et créer un lien avec le quartier existant. Le terminus de la ligne de bus est utilisé à cette fin : prolongé par une placette s'étendant jusqu'au pied de l'immeuble voisin et couvert d'un kiosque tourné vers le Jura, il se transforme d'un simple lieu d'attente en un véritable espace d'activation et de contemplation. Les voiries sont adaptées pour permettre le retournement d'un bus articulé, tout en améliorant l'accès de livraisons pour l'ensemble de la poche urbanisée.

Un unique parking souterrain est prévu sur un niveau sous l'Ilot du Jura, ce qui facilite la maîtrise foncière et permet de préserver de larges surfaces de pleine terre dans le parc. La rampe d'accès est intégrée au bâtiment. Le parking accueille les places pour voitures et motocycles, ainsi qu'une vétustation pouvant recevoir plus de la moitié des places nécessaires au quartier; avec des accès spécifiques intégrés aux futurs bâtiments et donnant directement sur le parc public. Le solde des places vélo est réparti dans l'espace public (50 à 55 %) et dans les futures pièces urbaines (30 à 35 %), selon les projets architecturaux retenus.

À ce stade, il est également techniquement possible de réaliser un parking silo sur deux niveaux à cet emplacement, mais cette option ne nous semble pas la plus pertinente, notamment au regard de l'intégration paysagère et de l'ambition environnementale du projet.

Les liaisons douces structurant le quartier ne se limitent pas à assurer la continuité de la diagonale « Léman – gare – Cossy » : elles la complètent. L'analyse des fonctions des quatre portes d'entrée principales montre que cette diagonale doit être réservée aux flux « lents » — enfants, familles, promeneurs, cyclistes peu agaerrits. D'autres itinéraires sont donc proposés aux usagers les plus pressés, en particulier aux cyclistes.

Ainsi, le projet renforce le rôle de la porte « Est » du quartier, qui offre la connexion la plus efficace avec la gare et le centre-ville, via un arrêt de bus et un itinéraire cyclable structurant. Cette porte est également présentée pour accueillir la future halte du train, et joue un rôle clé dans les liens avec le quartier du Reposoir, dont le chemin de Bourgogne complète la boucle d'accès au Parc du Jura.

MOBILITÉ

“ LE PARC DU JURA ”

CONCOURS PETITE-PRAIRE 3

LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

DES THÉMATIQUES À DÉVELOPPER EN DÉMARCHE PARTICIPATIVE
PROPOSITION D’ÉCLAIRAGE STYLE GUINGUETTE ET DES ESPACES DE FRAÎCHEUR À CONCERTER

LA LISIÈRE

DES THÉMATIQUES À DÉVELOPPER EN DÉMARCHE PARTICIPATIVE
PROPOSITION DES JEUX ET ÉQUIPEMENTS AUX ABORDS DE LA COLLINE À CONCERTER

TYPOLOGIE VÉGÉTALE

La colline dans la zone passive du parc est plantée d’une variété d’espèces arboreses et arbustives à large spectre climatique : des essences indigènes en station sont accompagnées des essences d’avenir qui s’adapteront aux conditions climatiques futures. Un véritable couvert végétal de feuillus sera installé et évoluera grâce à une dynamique végétale, qui, par opportunisme, reposera en partie sur la résilience du vivant et sa capacité à favoriser les rectrages, les réensemencements, la dissémination par les oiseaux, ou la sélection naturelle des végétaux les mieux adaptés à la fois au micro-situations et aux conditions climatiques d’avenir. Les feuillus, en tiges plantées en masse et ponctuées çà et là de conifères en groupe, évoquent la forêt tempérée européenne qui prend place sous nos latitudes. Elle procure un ombrage et une fraîcheur bienvenue dans le quartier en période estivale, ainsi qu’une animation du parcours dans le parc et sur le chemin de la colline grâce à l’éveil des sens.

Sous le couvert végétal des feuillus, le chant des oiseaux, qui trouvent ici un refuge pour la nidification et la reproduction, se fait entendre. Les agrémentations florales, qui ponctuent le sous-bois et le chemin de la colline. Constituts de végétaux indigènes de sous-bois, les fleurs de ces fourrés des oiseaux animent le boisement et laissent ensuite la place à une multitude de baies de différentes couleurs qui attireront l’avifaune. Les fourrés sont complétés de vivaces structurantes qui apportent une légèreté aux structures ramifiées des arbustes. Des fougères, des carex et des ombellifères plantées en touche mettront en scène des textures complémentaires et évolutives dans les saisons.

Ambiance végétale de la zone passive du parc

Ambiance végétale de la zone active du parc

STRATE HERBACÉE

Prairie mi-sèche de type mesobromion
Plantes remarquables : amourette, brome, euphorbe verruqueuse, plantain blanc, sainfoin, orchis pyramidal etc.

Prairie aux ombellifères
Plantes remarquables : carotte, carvi, agrostide, bugle, lotier, fougères, frênes des bois, anémone, aquilèges etc.

Prairie des pionnières
Plantes remarquables : chicorée sauvage, coquelicot, germandrée, achillée, orlèat, lôtusque, pâturin etc.

Prairie humide
Plantes remarquables : anglique, épilobe, centaurée, iris jaune, primevère, pimprenelle, véronique, mulion etc.

STRATE ARBUSTIVE ET VIVACE

Les cuelets à cueillir
Plantes remarquables : coresoilers, groseaulier, argousier, arbouster, aronia, saule, thalhelm, mulène, tanaisie etc.

Les fourrés des oiseaux
Plantes remarquables : coresoilers, amelanchier, aubépine; bourdaine; fusain, roster sauvage, norras noir, néprun, viorne etc.

STRATE ARBORÉE

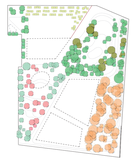

Bosquets d’arbres rejetés : 33
Érable champêtre, érable sycomore, chêne de Hongrie, chêne sessile, pin parasol, pin sylvestre, tilleul

Le couvert des feuillus : 37
Érable champêtre, érable sycomore, chêne de Hongrie, chêne sessile, orme champêtre, merisier, cerisier à grappe

Les conifères en groupes : 13
Épicéas, pin sylvestre

Les ceinturelles du verger: 18
Arbouster, amandier, figuier, noisetier, pistachier, norras, fruitiers d’essences locales

Ballroucas d’essences indigènes : 3 jeunes

Pépinière : 8 jeunes

Par sa composition simple, organisée en deux secteurs, le projet offre la possibilité de plonger au minimum 50 % des espaces publics dans une trame noire complète. Ainsi, seule la partie nad du site reçoit un éclairage fonctionnel, pensé pour sécuriser les accès aux bâtiments et accompagner la vie des lieux de rencontre.

Au nord, en continuité directe avec la campagne, le parc se déploie dans une obscurité préservée, bienveillante envers la faune comme envers la flore. Ici, la nuit retrouve ses droits : les cycles naturels s’accomplissent sans perturbation lumineuse, et les silhouettes des arbres se dessinent sur un ciel étoilé.

Seul, au centre, le crépitement des braises du cercle de feu ponctue les soirées. Les habitants s’y retrouvent pour des « veillées » où chacun peut allumer une petite lanterne ou la lumière d’un téléphone, gestes simples qui deviennent des rituels collectifs. Peut-être la ville choisira-t-elle d’expérimenter ces lanternes mobiles dans l’espace public, petites constellations humaines qui viendraient dialoguer avec celles du ciel.

Au cœur du jardin communautaire, des guirlandes lumineuses ponctuelles, suspendues au-dessus des allées et des tables, créent une atmosphère intime et chaleureuse lors des soirées partagées. Dans cette lumière douce et épurée, le parc devient un lieu de rassemblement convivial, sans jamais rompre l’équilibre nocturne. Dans un équilibre entre ombre et lueur, le parc devient un théâtre nocturne où l’humain partage la nuit avec le vivant, dans un clair-obscur pensé comme une ressource.

TRAME NOIRE - UN CLAIR-OBSCUR

Le cercle de feu

Les veillées du parc

Les guirlandes du jardin communautaire

PLAN PROJET DU PARC 1/200

0 1 5 10m
Périmètre Parc du Jura
Librairie
Café
Accès parking
Fitness
Tea-room
Pressing
Fleuriste
Boulangerie
Epicerie
Coiffeur
Restaurant
Équipement public
La grande clairière
Prairie sèche du Mésobromion : Amourette, Brome dressé, Brunelle incisée, Sainfoin cultivé, Ophrys abeille
La niche parcours vita
Prairie sèche du mesobromion : Laîche, Fétuque glauque, Brunelle incisée, Sainfoin cultivé, Aspérule à feuilles étroites
Les Conifères en groupe : Épicéa
Les jeux perchés
Table d’orientation
La petite Dôle
Le cercle de feu
Le Bois secret
Prairie mesomorphe : Laîche, Canche, Fétuque des bois, Brunelle, Géranium, Marbre, Aspérule
Les Conifères en groupe : Épicéa
Le couvert des feuillus : Chêne sessile, Érable, Orme, Frêne, Charme
La niche yoga/fitness
Le couvert des feuillus : Chêne sessile, Érable, Orme, Frêne, Charme
Prairie sèche du mesobromion : Laîche, Fétuque, Brunelle, Fétuque, Géranium, Marbre & Aspérule
Revêtement pavé carrossable
Les bouquinieurs
Essences indigènes moyens et grand développement : Érable champêtre, Charme, Chêne, Tilleul, Pin sylvestre
La bronzette
Gravier-gazon
L’aire de Fraîcheur
Fontaine à boire
Jeux d’eau
Les pongistes
Les pique-nique
Gravier-gazon
Les boules
La guinguette
Le jardin communautaire
Dépression humide
Prairie humide
Prairie humide
Prairie